



Restitution des échanges – Concertation sur la réhabilitation de Bancarel

Lundi 29 juillet 2024 – 18h30 - Centre européen – Conques

Table 1. Restitution par Jérôme PAMELA

- Préserver le caractère du site : pas de barrière, ni de construction à proximité du rocher et de la croix
- Il existe une convention de passage entre M. LACOMBE et la mairie pour la gestion du GR ; portail dégradé
- Interdire les motos qui dégradent les chemins (GR 62) et aussi les VTT ?
- Besoin de réhabiliter et d'entretenir le GR 62
- Besoin de toilettes à proximité du site mais pas sur le site lui-même
- Mettre le site en valeur : éclairage de la croix la nuit
- Dégager les arbres pour améliorer la vue (couper le sapin)
- Que les aménagements garantissent un accès libre aux parcelles privées !
- Conserver le conteneur à ordures caché et en amont du site
- « *Depuis qu'il y a des poubelles, c'est propre* ».
- Camping-car à l'entrée du chemin, loin du site lui-même
- Serait-il utile de mettre une borne à incendie ?
- Jamais entendu parler d'accident au Bancarel
- Pas de barrière scellée dans le rocher : ne pas dénaturer le site (on ne pourra jamais sécuriser tout le monde)
- Pancarte signalisation pour prévenir du danger et de la responsabilité individuelle
- Pas besoin de goudron : apport régulier de gravier (tous les 2/3 ans)
- Tenir les voitures à distance de la croix

Table 2. Restitution par Jean-Marc AURÉJAC (voir complément en annexe page 2)

- Favorable à interdire l'accès la nuit, notamment aux camping-cars
- Attention, les personnes ne trouvent pas le site (/GPS)
- Besoin d'une meilleure signalisation / visibilité depuis la route
- Pas de lumière pour la croix
- Poubelles cachées et fixes
- Garder l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) sans faire d'aménagement
- Couper les arbres au niveau de la croix pour mettre un accès plus facile aux PMR
- Mieux indiquer aux voitures où stationner
- Garder l'aspect sauvage du site, sans goudron, mais avec un revêtement utilisant « les déchets de Goutrens » (= pierres compactées)

Table 3. Restitution par Annie LACOMBE

- Garder le site dans l'esprit qu'il est actuellement
- Pas favorable à goudronner le chemin
- Avis partagé concernant l'accès et le stationnement en voiture
- Préserver le site en enlevant le panneau directionnel de type automobile depuis la RD ? (et ne favoriser qu'une signalétique piétonne ?)
- Pas de barrière au début du chemin

- Ok pour dégager et ouvrir la vue sur le paysage, principalement depuis la croix permettant par ailleurs de dissuader une partie du public à mobilité réduite à aller plus loin
- Ne pas mettre de barrières (ou garde-corps) sur le rocher
- Garder les poubelles, et les cacher par des palissades
- Mettre des toilettes (sèches ?)
- Entretenir le GR 62 (ex. prévenir les cavaliers de la difficulté de la portion)
- Garder la plateforme actuelle / accès personnes à mobilité réduite et riverains.

ANNEXE 1.

Synthèse de l'atelier (Table 2) réalisée par Jean-Marc AURÉJAC

Temps 1 Vos attentes

Pas de clarifications nécessaires. Les présentations effectuées par les porteurs du projet sont claires.

Les usages ; le groupe souhaite un usage un peu mieux encadré, un site mieux mis en valeur tout en gardant un aspect naturel, et permettant l'accès au point de vue depuis la croix notamment pour les PMR.

Les résidents proches soulignent que globalement, hormis quelques problèmes de stationnement de nuit de certains véhicules type van, il n'y a pas d'incidents ou de problèmes particuliers à relater.

Temps 2 Nos propositions

- Interdiction des véhicules de nuit : Le groupe est favorable à l'interdiction de stationnement des véhicules désirant passer toute la nuit sur place. Certains, encouragés par des sites internet notamment de camping caristes ou autres, profitent de cet emplacement comme d'une place de camping et s'installent avec parfois des chiens non attachés, table de camping et autres et « privatisent le lieu ». Il n'y a pas d'exemples vécus par les riverains où cela aurait donné lieu à des problèmes cependant. De plus, nous avons remarqué que certains individus se servent du Gr 62 descendant sur Conques comme de toilettes à ciel ouvert. Nous pensons que cette interdiction limiterait notablement ce type de problèmes vu qu'en dehors de ce stationnement nocturne, le temps de visite sur le point de vue est généralement très court : de 2 ou 3 minutes à une demi-heure maximum.

- Place de camping caristes, motos... stationnement à côté de la croix : Nous proposons de laisser le libre accès des véhicules sur la place à côté de la croix, sans marquage au sol avec juste un panneau matérialisant un emplacement réservé aux PMR situé si possible le plus proche de la croix. Les proches résidents déclarent qu'ils n'ont jamais constaté d'engorgement de véhicules sur ce lieu.

Eviter l'érosion : nous proposons la pose d'une couche de granulats de la carrière de Goutrens, pierre fine de couleur claire qui, une fois compactée, offre une très bonne résistance au roulement et aux intempéries, tout en assurant un bon drainage des eaux de pluie et s'intégrant bien aux couleurs du site.

- Limiter à 3,4 véhicules sur la place devant la croix : Vu l'arrêt souvent très court des visiteurs venus en véhicules motorisés et le développement de visiteurs arrivant à pied ou à vélos notamment électriques, il ne nous semble pas nécessaire de limiter le nombre de véhicules. Par contre, il serait judicieux d'indiquer à l'entrée du chemin une possibilité restreinte du nombre de véhicules sur le site (5 ou 6 - à déterminer) ainsi que la distance depuis la route 100 mètres environ ce qui inciterait les moins entreprenants à se garer à l'entrée du chemin (3 ou 4 véhicules peuvent y stationner).

- comment savoir si le parking est complet ? pas possible de le savoir, mais jamais constaté que les conducteurs ne trouvaient pas de place (du fait de l'arrêt minute des visiteurs).

- encourager l'arrêt minute : c'est déjà la pratique extrêmement majoritaire, pas besoin d'injonction.

- Comment permettre l'accès aux véhicules de secours : par le chemin rénové et revêtu des granulats de Goutrens

Comment améliorer la gestion des déchets :

- **Garder... les containers** : dans la mesure où le stationnement pour la nuit entière serait interdit, le volume des déchets va baisser et donc il serait opportun de laisser 2 containers mais de taille plus petite (120 litres) et si possible masqués par un parement en bois.

- **Préventions des incivilités** : mettre un panneau d'informations avec les amendes encourues.

- **Table de pique-nique** : dans la mesure où il faut favoriser l'arrêt minute, sans doute à supprimer d'autant que l'entourage en pierre de la croix fait office de banc.

Comment se prémunir des risques d'accidents

-**Sécuriser, mettre des barrières, ne rien faire** : ne pas sécuriser le site par l'implantation de barrières mais mettre un premier panneau à côté de la croix demandant aux parents ou tuteur d'assurer la garde de leurs enfants pendant toute la durée de leur visite et un deuxième panneau après la croix vers le rocher indiquant un risque de chute mortelle s'ils s'aventurent trop près de la falaise. Les résidents déclarent cependant qu'ils n'ont jamais eu connaissance d'un quelconque accident depuis au moins un siècle.

Quelle valorisation

Défricher, élaguer : il nous apparaît indispensable de couper le sapin qui obstrue le panorama vers Conques depuis la croix, seul endroit accessible pour les PMR et les personnes souffrant de vertige. De plus, le lieu aurait un aspect beaucoup plus attrayant. (A priori, ce sapin serait situé sur la parcelle de la commune).

Comment rendre plus visible le GR 62 : en rajoutant un panneau en bois au débouché du GR sur la place et en indiquant qu'il s'agit du GR 62 allant vers Rodez et non le GR 65 du chemin de Saint Jacques (nombre de pèlerins empruntent ce Gr en se croyant sur le chemin de saint Jacques car ils se fient uniquement au balisage blanc et rouge du GR sans se soucier du numéro et donc de sa destination. Les Résidents de Montignac sont plusieurs fois par jour confrontés à des pèlerins égarés qu'il convient de réorienter.

Enherber ... ? : une couche de granulats de Goutrens plus efficace et ne dénaturera pas le site contrairement à un goudronnage.

Construire un muret, panneaux, jeux pour enfants mobilier... : Ne rien faire à part les panneaux de signalisation, ce site doit rester un point de vue et non une aire de jeux ou de loisirs avec le minimum d'aménagement.

Eclairage de la croix : pas nécessaire et risque de dénaturer le site : les visiteurs du soir veulent avant tout voir Conques éclairé.

Toilettes : pas de toilettes car incompatible avec l'interdiction du stationnement pour la nuit (alors que le site doit rester accessible toute la nuit sans possibilité de pouvoir y dormir et des toilettes sèches nécessiteront un entretien trop lourd et risqueraient d'apporter d'autres nuisances (odeurs...) d'autant que le but est de favoriser un arrêt minute.

Signalisation : mettre des panneaux bien visibles sur la route des 2 côtés dans le virage d'accès au Bancarel et si possible un panneau 100 mètres avant en montant car les conducteurs ne voient pas le panneau actuel vu qu'il se trouve dans le virage et sont obligés de faire demi-tour plus en amont sur la route.

Non concerné par le projet mais évoqué lors de la réunion :

Interdire l'accès de la route de Montignac aux véhicules de plus de 3,5 tonnes (déjà en vigueur dans le sens Lunel - Montignac) pour éviter les croisements impossibles : certains conducteurs de cars de 50 places et de poids lourds, s'aventurent sur cette route, bloquent la circulation et nous disent que tant qu'il n'y a pas de panneaux d'interdiction, ils peuvent emprunter cette route. Cela permettra également d'éviter la dégradation rapide de cette route qui vient d'être refaite. Le représentant de la mairie nous assure que cette mesure peut être réalisée dans les plus brefs délais.

ANNEXES 2.

Quelques Photos

